

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU 21 JUIN 2007 Canton de Fouesnant

Mise en oeuvre de la programmation du 3ème schéma en faveur des personnes handicapées

Le rapport a pour objet de présenter les dossiers retenus dans le cadre des délibérations du 15 juin 2006 et du 19 octobre 2006 relatives à la programmation du 3ème schéma des institutions et services en faveur des personnes handicapées.

La plupart des dossiers présentés a fait l'objet d'un passage en CROSMS concernant les créations de nouveaux établissements. Il sera demandé aux maîtres d'ouvrage d'intégrer dans le programme, le respect de normes environnementales notamment en matière d'économie d'énergie.

Pour le canton de Fouesnant, le projet concerné est celui des Ateliers Fouesnantais : il porte sur la création de 10 places d'accueil de jour pour personnes handicapées vieillissantes et de jeunes adultes handicapés à Fouesnant. L'ouverture est prévue au 1er septembre 2007.

Ce projet est destiné à accueillir des personnes handicapées mentales dont le comportement est compatible avec une vie en groupe et bénéficiant d'une orientation de type foyer de vie. Le service d'accueil de jour de Fouesnant permettra de répondre aux besoins recensés par le promoteur au niveau du Sud de la Cornouaille notamment au niveau d'anciens travailleurs d'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) ou d'entreprises adaptées dans l'incapacité de poursuivre une activité professionnelle. Le budget de fonctionnement sollicité est évalué à 129 688 €.

Aide à la voirie communale

Lors de sa première séance plénière des 1er et 2 février 2007, l'Assemblée départementale a décidé d'inscrire, en faveur des communes, pour la modernisation et l'entretien de leur réseau de voies communales, une autorisation de programme de 3,5 millions d'€ répartie de la façon suivante :

- 3 050 000 € pour le programme annuel d'aide à la voirie communale ;
- 520 000 € pour les opérations de sécurité et pour le programme complémentaire d'aide à la voirie communale.

Le rapport a pour objet de proposer la répartition du montant de 3 millions d'€ du programme annuel d'aide la voirie communale entre les différentes communes du Finistère.

Cette répartition est établie en fonction :

- des critères financiers de la commune, notamment le potentiel fiscal par habitant, le taux de mobilisation fiscale et le potentiel fiscal par kilomètre de voirie communale.
- des critères physiques de la commune : linéaire des voies communales et des chemins ruraux revêtus, surface de la commune.

Voici le montant des subventions pour les communes du canton :

- BENODET :	4278 €
- CLOHARS-FOUESNANT :	4740 €
- FOUESNANT :	20 698 €
- GOUESNAC'H :	7152 €
- LA FORET-FOUESNANT :	9178 €
- PLEUVEN :	4969 €
- SAINT-EVARZEC :	7612 €

Soutien aux ateliers fouesnantais

Le Conseil général est saisi d'une demande de subvention présentée par les Ateliers fouesnantais pour la réalisation d'un **site de regroupement et de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)** en ZA de Troyalac'h à Saint-Evarzec.

Les Ateliers fouesnantais sont constitués en association Loi 1901; employant actuellement **150 personnes handicapées**, elle bénéficie du régime des entreprises adaptées (non assujettissement à l'impôt sur les sociétés, aide de l'Etat pour compenser la moindre efficacité des salariés) ; en contrepartie son effectif salarié doit être constitué à 80 % minimum de personnes handicapées.

Aujourd'hui l'association, implantée à Fouesnant, est présente dans trois branches, la création/entretien paysager, la blanchisserie/laverie et le tri/recyclage. Sur ce dernier volet, elle a souhaité renforcer son positionnement en assurant le démantèlement des D3E, rendu très récemment obligatoire.

Le nouveau site offrira une capacité de traitement de 10 000 T à terme ; 40 emplois dont 35 reconnus handicapés seront créés. Les entreprises adaptées relèvent plus particulièrement de la responsabilité de l'Etat. Ce projet comporte une dimension sociale, environnementale et économique. Il s'inscrit en tous points dans les principes de l'Agenda 21 du Conseil général et présente un intérêt tel qu'il peut justifier un accompagnement spécifique et exceptionnel du Département.

En conséquence, il est proposé d'accorder un soutien exceptionnel de **150 000 €** à l'Association Ateliers fouesnantais pour la réalisation d'un site de traitement des D3E à Saint- Evarzec, seule plate-forme de traitement des D3E en Bretagne.

Sodefi Port-la-Forêt

Par délibération du 2 avril 2007, la Commission permanente a approuvé une **convention avec la Commune de La Forêt-Fouesnant** visant notamment à assurer une meilleure représentation de cette dernière au sein de la société d'économie mixte SODEFI, gestionnaire de Port-la-Forêt.

Afin de traduire cette volonté dans sa participation au capital de la SODEFI, la Commune a souhaité acquérir de nouvelles parts. Le Conseil général s'est engagé, par la convention qui vient d'être signée, à lui céder 15 % de ses actions.

Sur les 8 542 actions de la société, le Conseil général en possède 6 033 représentant 70,63 % du capital et la commune 700 soit 8,19 % du capital total. L'évolution proposée de la répartition du capital de la société ne remet pas en cause le caractère majoritaire de l'actionnariat public. De plus, **le Conseil général continuera à être majoritaire.**

Cette nouvelle répartition donnerait au Département 55 % du capital et 23,82 % à la Commune, soit 1 335 actions à céder. Selon le travail réalisé par France Domaine, la valeur de chaque action est de 198 €. La cession interviendrait donc pour un montant de 264 330 €.